

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 93

présenté par

M. Sordi, M. Aubert et M. Saddier

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 29, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2040 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La part de nucléaire dans l'électricité consommée ne pourra pas être réduite de 50 % à l'horizon 2025 ; il est irréaliste d'annoncer pareil calendrier compte tenu de notre mix énergétique actuel. Atteindre cet objectif à l'horizon 2040 paraît plus raisonnable.